

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 4 juin 2012 à 20h00.

PRÉSENTS : **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**
 Mario Godbout, conseiller
 Bruno Guilbault, conseiller
 Lawrence Cassista, conseiller

ABSENTS : **Lucie Racine, conseillère**
 Jean-François Labranche, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : 5

RÉS.NO.2012-06-107

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2012

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 juin 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2012-06-108

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2012

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 4 juin 2012 soit adopté tel que modifié par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier, en ajoutant le point 16.2 <Politique familiale de l'Association de Soccer des Premières-Seigneuries>».

RÉS.NO.2012-06-109

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2012

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 7 mai 2012 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2012-06-110

DÉROGATION MINEURE (RÉMY CÔTÉ, RUE VALÈRE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a reçu une demande de dérogation mineure de monsieur Rémy Côté pour augmenter la largeur de l'aire de stationnement de sa propriété située au 26, rue Valère;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a émis une recommandation favorable;

ATTENDU QU'un avis public a été publié pour expliquer la dérogation à l'article 11.1.4, alinéa 7 du règlement de zonage # 235-95;

ATTENDU QUE le maire a expliqué lors de la présente séance l'objet de la demande et qu'aucun citoyen ne s'est objecté à la présente demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Rémy Côté, à savoir, de rendre réputée conforme la largeur de stationnement aménagée en cour avant de 12.81 mètres au lieu de 7.5 mètres comme exigée à notre règlement;

QUE soit demandé à notre responsable du service d'urbanisme, madame Anick Patoine

d'émettre le certificat pour cette dérogation mineure. »

RÉS.NO.2012-06-111

AUTORISATION D'ACHAT D'UN ABAT POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a reçu des plaintes pour les inconvénients de poussière produite par le passage de véhicules hors route sur l'accotement nord de la route 138;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'abat poussière par notre contremaître pour un montant net de 546.13\$. »

RÉS.NO.2012-06-112

RUE FILLION : AVIS DE CHANGEMENT # 1

ATTENDU QUE la municipalité a accordé un contrat à la firme « Charles-Auguste Fortier » pour les travaux d'infrastructures et de réfection de la rue Fillion;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénieurs nous fait la recommandation, suite aux analyses de sols du laboratoire, de remplacer le matériau d'emprunt granulaire de classe B tel que mentionné à l'article 5.6 de la page 12 du rapport géotechnique;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le changement de matériau d'emprunt granulaire qui est recommandé par notre ingénieur dans le cadre des travaux de réfection de la rue Fillion;

Que cette modification amène des coûts supplémentaires d'environ 18 000\$ et que, par contre, nous sommes toujours à l'intérieur des coûts prévus à cet effet dans le bordereau;

QUE ces dépenses seront payées à même les montants prévus lors du décret des travaux prévus au règlement #351-2012 ».

RÉS.NO.2012-06-113

SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE POUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de procéder à l'achat et l'installation d'un système de télémétrie dans le cadre de la « Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable »;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de la firme « Automatisation JRT Inc. » datée du 11 mai 2012;

ATTENDU QUE des tests ont été effectués pour vérifier la qualité des communications par antenne entre 3 points sur le réseau et le garage municipal;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal procède à l'achat du système de télémétrie tel que proposé dans la soumission datée du 11 mai 2012 faite par « Automatisation JRT Inc. » au montant de 24 870\$, taxes incluses;

QUE cette soumission comprend les équipements suivants :

- Panneau de contrôle du surpresseur principal
- Panneau de contrôle du réservoir principal
- Panneau de contrôle du surpresseur secondaire
- Boîtier de télémétrie et logiciel de supervision au garage municipal

QUE ces équipements sont plus amplement décrits à la soumission annexée à la présente comme si au long récitée et qu'ils sont conçus pour pouvoir prendre en charge les modifications du futur projet;

QUE l'installation électrique (mats, raccordement, installation physique des panneaux et des

câbles d'antennes) soit confiée à Marc Tremblay, entrepreneur électricien; que monsieur Mario Boulianne assistera M. Tremblay lors de l'installation de ces antennes;

QUE cette dépense soit payée à même le surplus accumulé ».

RÉS.NO.2012-06-114

AUTORISER UNE RANDONNÉE À VÉLO

ATTENDU QUE l'école de la Châtelaine & de la Place-de-l'Éveil demande à la Municipalité de Saint-Joachim la permission de circuler sur nos voies publiques le 7 juin prochain;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec assurera une présence lors de cette randonnée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise cette activité sur les voies publiques de la municipalité le 7 juin prochain ».

RÉS.NO.2012-06-115

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE SURVEILLANCE SOLTEK II

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim désire renouveler pour 2 ans son contrat de service de surveillance à compter du 1^{er} juillet 2012;

ATTENDU QUE les conditions sont les mêmes que celles du contrat d'origine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement du contrat avec la firme « PROMOTEK » et autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de service;

QUE cette dépense soit prise à même le fonds des carrières et sablières ».

RÉS.NO.2012-06-116

ÉMISSION DU PERMIS DE COLPORTAGE À LA FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE

ATTENDU QUE la Fondation Canadienne Espoir Jeunesse désire solliciter la population pour amasser des sommes pour venir en aide à des organismes jeunesse;

ATTENDU QUE notre règlement #308-2007 prévoit qu'un permis au coût de 300\$ doit être émis pour faire du porte-à-porte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'organisme « Fondation Canadienne Espoir Jeunesse » à faire son porte-à-porte pour solliciter la population en plus de mener une campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes;

QUE la Fondation soit exonérée des frais d'émission du permis de colportage. »

**AVIS DE MOTION
Règlement # 352-
2012**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #352-2012 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT #309-2007 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur Bruno Guilbault donne un avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il sera procédé à l'adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement actuel portant le # 309-2007 sur la constitution d'un Comité Consultatif d'Urbanisme. Le nombre de membres sera réduit de 2 membres, passant de 7 à 5 membres.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT # 353-
2012**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #353-2012 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT #300-2007 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Lawrence Cassista donne un avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil, il sera procédé à l'adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement actuel portant le # 300-2007 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité. L'objectif est de réduire la vitesse dans certaines rues. Un signaleur doit accompagner l'opérateur du souffleur à neige.

RÉS.NO.2012-06-117

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR RÉPARER LE JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DE LA PISCINE

ATTENDU QUE le joint de la piscine doit être refait pour l'étanchéité de celle-ci;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RESOLU :

« QUE soit autorisé « AQUA ZACH Inc. » à procéder aux travaux d'étanchéité de la piscine et à réparer le joint au complet;

QUE la soumission au montant de 1 455\$ plus taxes fait partie de la présente comme si au long reproduite;

QUE cette dépense soit payée à même les montants prévus au budget. »

RÉS.NO.2012-06-118

AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL – RÉFECTION DU PONCEAU DE LA ROUTE DES CARRIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a accordé un contrat à « Drainexc Inc. » pour la réfection du ponceau de la Route des Carrières;

ATTENDU QUE nos ingénieurs nous font une recommandation pour le 2^e paiement en date du 31 mai 2012;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés et qu'il s'agit d'un décompte final, soit pour les travaux du 14 décembre au 25 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit versé un paiement de 51 861.21\$ à la firme DRAINEXC INC., taxes incluses, tel que recommandé par notre ingénieur;

QUE soit conservée une retenue de 5 058.03\$ jusqu'au moment de la réception définitive des ouvrages de réfection du ponceau de la Route des Carrières;

QUE cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt #346-2011 ».

RÉS.NO.2012-06-119

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 1^{er} juin 2012 pour les chèques numéros : 1200253 à 1200295 et internet #I0000001 (visa) pour un montant de 31 390.78\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2012-06-120

TRAVAUX D'ASPHALTAGE AU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE ET AU TERRAIN DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim juge pertinent de faire certains travaux de rapiéçage d'asphalte avant la période des vacances;

ATTENDU QU'il est nécessaire de paver le trottoir reliant la patinoire à la cour arrière du centre des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise la pose d'asphalte sur le Chemin du Cap-Tourmente au prix de 2\$ le pied carré, plus taxes, pour environ 7 958 pieds carrés, tel que recommandé par notre contremaitre, monsieur Mario Boulianne;

QUE soit aussi autorisé l'asphaltage du trottoir qui se rend à la patinoire, tel que soumis par les « Entreprises Godin », au coût de 2 000\$, plus taxes, pour environ 700 pieds carrés;

QUE la soumission en date du 4 juin 2012 préparée par monsieur Gérard Godin fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la dépense pour les travaux sur le Chemin du Cap-Tourmente soit payée à même le fonds des carrières et sablières; que la dépense pour le pavage du trottoir soit payée à même le surplus accumulé (pacte rural) ».

RÉS.NO.2012-06-121

POLITIQUE FAMILIALE DE L'ASSOCIATION DE SOCCER DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

ATTENDU QUE les municipalités de la Côte-de-Beaupré ont adhéré à la politique familiale de l'Association de Soccer des Premières-Seigneuries;

ATTENDU QU'une réduction est accordée pour le 2^e et les autres enfants suivant de la famille qui s'inscrivent au soccer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte la proposition de politique familiale de l'Association de Soccer des Premières-Seigneuries en ce qui concerne la réduction accordée pour le 2^e et les autres enfants suivants de la même famille. »

RÉS.NO.2012-06-122

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2012

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 4 juin 2012 à 20h15 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier